

**SESSION PROGRAMMÉE — 1 journée en visioconférence (7 heures)****• Lundi 28 septembre 2026, de 9h00 à 17h00**Inscription DIF Élu en un clic : [s'inscrire sur moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)**Durée de la session : 7 heures (1 journée)****Domaine de formation : ELU0111 – Formations généralistes « Prise en main du mandat »****Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire****Public :** Groupe d'élus(s),

Groupe d'agent(s),

Groupe mixte élus et agents.

*Le bon fonctionnement d'une municipalité repose sur une compréhension claire des rôles et responsabilités de chacun. Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux participent collectivement à la conduite de l'action publique locale. Une répartition efficace des missions et une organisation claire favorisent la cohérence de l'action municipale. Cette formation permet de mieux comprendre les prérogatives de chaque fonction et les relations entre les membres du conseil municipal. Elle contribue à renforcer l'efficacité du travail collectif au sein de l'équipe municipale.*

**Les objectifs pédagogiques :****Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :**

- Se préparer à la « prise en main d'un mandat ».
- Connaître les règles de base qui s'imposent aux élus.
- Comprendre les différences de rôles entre le maire et le conseiller municipal.

**Le programme :****Les différentes fonctions du maire :**

- « Président » du conseil municipal.
- Chef de l'exécutif communal.
- Chef de l'administration communale.
- Agent de l'État.
- Représentant de la commune.
- Premier interlocuteur des habitants.

**Les adjoints et les conseillers municipaux :**

- Statut.
- La préparation des travaux du conseil municipal.
- La participation aux délibérations du conseil municipal.
- Grand électeur.

**Le fonctionnement du conseil municipal :**

- Les commissions.
- La préparation des projets.
- L'ordre du jour.
- La tenue des réunions.
- Les relations avec l'opposition.
- Le compte-rendu, les suites.

**Les sujets sensibles :**

- La relation maire/adjoint/conseiller municipal.
- La direction et le contrôle de l'administration municipale.
- Les risques de conflit d'intérêts.
- La responsabilité pénale.
- Les délégations données au maire et aux adjoints.

**Les points forts de la formation :**

- Cette séance est organisée sous la forme d'un échange avec un formateur bénéficiant d'une double expérience de sous-préfet et de magistrat de chambre régionale des comptes. Des cas concrets – mais anonymisés – seront analysés.

## Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formateur.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

## Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence.
- Accès à un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion.

## Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

## Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes.
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois.

## Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise. Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

## Formateur : Monsieur Xavier GIVELET

- Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet).
- Sous-préfet pendant 9 ans.
- Inspecteur des finances (à titre temporaire dans le cadre de la mobilité statutaire) pendant 2,5 ans.
- Conseiller à la DATAR pendant 6 ans.
- Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.



## Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

### ■ Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :

- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu).
- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité.

## Dates et horaires de la session programmée :

Cette session se déroule en visioconférence, sur une journée (7 heures de formation) :

- **Lundi 28 septembre 2026, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

Inscription DIF Élu : [accéder à la page d'inscription sur moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)

Inscription DIF Élu : à valider au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation, soit au plus tard le vendredi 11 septembre 2026 (week-ends et jours fériés déduits).

## Pour nous contacter :

**S.A.S. FDEL (Formation Des Élus Locaux)**

**Siège social :** 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

**Téléphone fixe :** 05 49 71 17 03

**Téléphone mobile :** 06 71 61 73 49

**Adresse électronique :** [gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr)

**Numéro de SIRET :** 88982928900012

**Conditions générales de vente sur le site :**

<https://www.formationdeseluslocaux.fr>

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

**SAS FDEL**

49 avenue du Général de Gaulle  
79200 PARTHENAY  
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03  
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49  
Numéro de siret : 88982928900012  
Société agréée par le ministère de la  
Cohésion des territoires et des  
relations avec les collectivités locales

**BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION  
Le maire, les adjoints, le conseiller municipal.**

**Lieu :** en visioconférence

**Durée :** La formation se déroule sur une journée soit : 7 heures

**Date :** Lundi 28 septembre 2026, de 9h00 à 17h00

**Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) :** 400 € TTC

**Tarif COLLECTIVITE :** 560 € TTC Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

**Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :**

**Choix 1** pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

**Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?**

- Connectez-vous sur la plateforme [moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)
- Accédez directement à la page d'inscription à la formation en cliquant sur ce lien :

[s'inscrire à la session du lundi 28 septembre 2026 sur  
moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)

**Date limite d'inscription DIF Élu : vendredi 11 septembre 2026** (la demande doit être validée au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation).

- Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement : [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



**Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?**

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne).
- Envoyez cette page par e-mail à : [gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr)
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet.



**1 FORMATION SOUHAITEE :**

**Nom de la session :** Le maire, les adjoints, le conseiller municipal.

**Date de la session :** Lundi 28 septembre 2026, de 9h00 à 17h00

**Lieu de la session :** en visioconférence

**2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :**

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : ..... Prénom : .....

**3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :**

Téléphone : ..... Courriel : .....

**4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :**

Maire ☐ Maire Adjoint ☐ Conseiller (e) Municipal(e) ☐ de votre commune

Président ☐ V. Président(e) ☐ Conseiller(e) ☐ d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental ☐ Conseiller régional ☐ Agent de la collectivité ☐ Autre ☐

**5 COLLECTIVITE :**

**Intitulé de la collectivité :** (exemple : mairie, communauté de communes...) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : ..... Numéro de siret : .....

**Représentant légal de la collectivité :**

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : (Maire – Président) .....

Téléphone de la collectivité : ..... Courriel de la collectivité : .....

**Personne en charge dans la collectivité de la gestion administrative de l'inscription (si différente du participant)**

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

\*\*\*\*\*

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui ☐ non ☐